

## ***RENTREE SCOLAIRE 2012***

**N'attendez pas le mois de septembre pour l'inscription, de vos enfants.**

**Le plus tôt est toujours le mieux pour qu'il n'y ait aucun retard de dossier.**

► Pour les familles qui doivent inscrire leurs enfants à l'école primaire de leur commune de résidence, les démarches d'inscription doivent être accomplies préalablement au service des écoles en Mairie. En raison des vacances scolaires, les écoles seront fermées entre le 5 juillet et le 4 septembre 2012 : aucun chef d'établissement ne sera joignable pendant les vacances. Pour une inscription tardive, il faudra attendre la rentrée pour présenter l'enfant au chef d'établissement.

► Les inscriptions au CNED pour l'année scolaire 2012/2013 débutent le 1er juillet et s'achèveront le 30 novembre 2012.

► Les inscriptions en cours d'année ne seront **uniquement acceptées** que pour les élèves qui étaient déjà inscrits à la rentrée 2012 dans un établissement mais qui ne pourront plus continuer pour des raisons de santé ou de déplacement.

► Les élèves, âgés de 6 à 16 ans, qui bénéficient d'un avis favorable de l'inspecteur d'académie, seront inscrits gratuitement au CNED.

► L'avis de l'inspecteur d'académie doit être demandé chaque année scolaire auprès de l'inspection académique du lieu où réside la famille au moment de l'inscription.

► Pour les élèves âgés de 12 ans à 16 ans qui rencontrent des difficultés, le CNED propose des cours adaptés.

Plus de 100 collèges accueillent des jeunes inscrits au CNED pour leur permettre de recevoir une aide de fréquenter le centre de documentation et d'avoir accès à Internet.

Il existe presque partout en France des associations qui accueillent les élèves du CNED pour les aider.

**Se renseigner auprès du CNED au 05 49 49 94 94 (du lundi au vendredi 8h30-18h).**